

neodisher MA

Version: 3 / BE

remplace la version: - /
BE

Date de révision:
23.08.2019

Date d'impression
02.10.20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neodisher MA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC35

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:
sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Antigifcentrum / Centre Antipoisons: 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

neodisher MA

Version: 3 / BE

remplace la version: - /
BE

Date de révision:
23.08.2019

Date d'impression
02.10.20

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient métasilicate de disodium pentahydraté

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner. Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

métasilicate de disodium pentahydraté

No. CAS	10213-79-3
No. EINECS	229-912-9
Numéro d'enregistrement	01-2119449811-37
Concentration	>= 50 < 57 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Skin Corr. 1B H314
	STOT SE 3 H335
	Eye Dam. 1 H318
	Met. Corr. 1 H290

fatty alcohol, ethoxylated

No. CAS	146340-16-1
No. EINECS	604-522-5
Concentration	>= 1 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Skin Irrit. 2 H315
	Aquatic Acute 1 H400
	Aquatic Chronic 3 H412

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

neodisher MA

Version: 3 / BE

remplace la version: - /
BE

Date de révision:
23.08.2019

Date d'impression
02.10.20

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

Compatible avec tous les produits extincteurs habituels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

neodisher MA

Version: 3 / BE

remplace la version: - /
BE

Date de révision:
23.08.2019

Date d'impression
02.10.20

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation et le dépôt de poussières. Conserver le récipient bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives
TRGS 510

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant >= 0,65 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,4 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm

Temps de pénétration > 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

neodisher MA

Version: 3 / BE

remplace la version: - /
BE

Date de révision:
23.08.2019

Date d'impression
02.10.20

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	solide
Couleur	blanc
Odeur	caractéristique
La limite de l'odeur	
Remarque	non déterminé
valeur pH	
Valeur	env. 12
Concentration/H ₂ O	10 %
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Remarque	non déterminé
Point d'éclair	
Remarque	Non applicable
Le coefficient de l'évaporation	
Remarque	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	
évaluation	non déterminé
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Remarque	Non applicable
Pression de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité	
Remarque	non déterminé
Hydrosolubilité	
Remarque	soluble
solubilité(s)	
Remarque	non déterminé
coefficient de partage: n-octanol/eau	
Remarque	non déterminé
Température d'inflammabilité	
Remarque	Non applicable
température de décomposition	
Remarque	non déterminé
Viscosité	
Remarque	Non applicable
propriétés explosives	

neodisher MA

Version: 3 / BE

remplace la version: - /
BE

Date de révision:
23.08.2019

Date d'impression
02.10.20

évaluation

non

Propriétés comburantes

Remarque

Non applicable

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente

Valeur

0,915 à 0,965 g/cm³

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Réaction fortement exothermique avec les acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces

rat

ATE

> 2000

mg/kg

méthode

valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

métasilicate de disodium pentahydraté

Espèces

rat

DL50

1150

à

1350

mg/kg

fatty alcohol, ethoxylated

Espèces

rat

DL50

> 2000

mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation

Corrosif

neodisher MA

Version: 3 / BE

remplace la version: - /
BE

Date de révision:
23.08.2019

Date d'impression
02.10.20

Remarque	Les critères de classification sont remplis.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	
évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.
sensibilisation	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)	
Exposition unique	
Remarque	Les critères de classification sont remplis.
évaluation	Peut irriter les voies respiratoires.
exposition répétée	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Expériences issues de la pratique	
L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.	
Autres données	
Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

fatty alcohol, ethoxylated

Espèces	cyprins dorés (<i>Leuciscus idus</i>)	
CL 50	0,6	mg/l
méthode	DIN 38412, partie 15	

métasilicate de disodium pentahydraté

Espèces	Poisson zèbre (<i>Brachydanio rerio</i>)	
CL 50	210	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

neodisher MA

Version: 3 / BE

remplace la version: - /
BE

Date de révision:
23.08.2019

Date d'impression
02.10.20

fatty alcohol, ethoxylated

CL 50 1,2 mg/l
méthode DIN 38412, partie 11

métasilicate de disodium pentahydraté

Espèces Daphnia magna
CE50 1700 mg/l
Durée d'exposition 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

La dégradabilité facile (Composants)

fatty alcohol, ethoxylated

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

neodisher MA

Version: 3 / BE

remplace la version: - /
BE

Date de révision:
23.08.2019

Date d'impression
02.10.20

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		18 Alcalis	
14.1. Numéro ONU	3253	3253	3253
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	TRIOXOSILICATE DE DISODIUM, Mélange	DISODIUM TRIOXOSILICATE, Mixture	DISODIUM TRIOXOSILICATE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

30 % et plus:

phosphates

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

COV

COV (CE) 0 %

neodisher MA

Version: 3 / BE

remplace la version: - /
BE

Date de révision:
23.08.2019

Date d'impression
02.10.20

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
CAS: Chemical Abstracts Service
VOC: Volatile Organic Compound
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)
IBC: Intermediate Bulk Container
OEL: Occupational exposure limit
TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)
IMO: International Maritime Organization
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
UN: United Nations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.